



# CONTRAT DE LOCATION

## BUVETTE DU FC SEMSALES

Responsable de la buvette : M. René Gothuey - tél. 079 / 509 18 63 – [buvettefcsemsales@bluewin.ch](mailto:buvettefcsemsales@bluewin.ch)

---

### LOCATAIRE

Société : ..... Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Email : ..... No téléphone : .....

---

### RESERVATION

Du : ..... Heure : ..... Au : ..... Heure : .....

---

### TARIFS

Du vendredi au dimanche (et jours fériés) : **CHF 200.-** par jour

Du lundi au jeudi (sauf jours fériés) : **CHF 100.-** par jour

**La location n'est confirmée qu'à réception du paiement, soit en main propre au responsable de la buvette, soit par virement bancaire : IBAN : CH71 8080 8007 2072 3346 2 au nom du FC Semsales, Au Nazot, 1623 Semsales.**

---

### CONDITIONS GENERALES DE LOCATION APPLICABLES A TOUS LES LOCATAIRES :

1. La location est faite sous l'entière responsabilité des organisateurs. La responsabilité du FC Semsales, propriétaire, ne sera aucunement engagée quant aux vols et dégâts qui seraient occasionnés au matériel vous appartenant et déposé dans les locaux durant la période de location.
2. Les mineurs ne sont admis qu'accompagnés d'un adulte responsable.
3. La location comprend les locaux, ainsi que l'utilisation de la vaisselle, ceci pour max. 70 personnes.
4. Le propriétaire ne met aucune boisson stockée à disposition du locataire.
5. Les déchets seront évacués par le locataire.
6. Le locataire s'engage: à ne pas utiliser abusivement de l'eau et de l'électricité, à mettre en ordre la buvette avant son départ: cuisine, local principal et wc récurés, alentours et extérieurs de la buvette débarrassés de papiers et détritrus, tables lavées et disposées selon la prise des locaux, vaisselle et ustensiles lavés et rangés, bouteilles vides évacuées.
7. Si l'état et la propreté est jugé insuffisant ou si des dégâts sont causés au matériel ou mobilier mis à disposition, le responsable veillera à facturer une somme relative à l'un de ces états de fait.
8. Il est interdit d'utiliser les terrains de football, les vestiaires et les projecteurs.
9. Pour des questions de relations amicales avec nos voisins, il est interdit d'écouter de la musique à l'extérieur de la buvette à partir de 22:00.
10. En cas d'annulation de réservation, une indemnité équivalente à 50% du montant de location sera facturée.

**Je soussigné(e), accepte le prix de la location et les conditions générales:**

Lieu, date : .....

Signature du locataire :

Signature du responsable de la buvette :